



2021/2022



LE PETIT BULLETIN DES ECOLES DE BEAUTHEIL / SAINTS

Les équipes
pédagogiques

Horaires des écoles et
du transport scolaire et
inscription

Démarche, Inscription :
Ecole, Cantine

Services Périscolaire et
Accueil de Loisirs

**MAIRIE DE
BEAUTHEIL-SAINTS**

24 Grande Rue
77120 SAINTS

01.64.03.17.14

Ouverture le Lundi, Jeudi et
Vendredi de 8h30 à 11h30
Et le samedi de 9h00 à 11h30

Le mot de l'Adjointe chargée des Affaires scolaires

Chers parents,

Dans un contexte très particulier, marqué par la crise sanitaire que nous traversons, la rentrée scolaire a eu lieu jeudi 2 septembre 2021.

Ce contexte actuel nous oblige encore à suivre un protocole. Les masques sont encore sur le bout du nez de nos chers enfants et il va donc falloir s'habituer à garder tous ces gestes barrières que nous connaissons si bien maintenant afin d'éviter de nouvelles contagions.

Quelques nouvelles des travaux et réalisations effectués sur les deux écoles :

- Un appel à projet « Label Numérique » sur l'école de Saints nous a été validé début janvier 2021 et a permis de changer les TNI (Tableau Numérique Interactif) de Mme Aziza et Mme Vol et de fournir des ordinateurs portables pour chaque instituteur des deux écoles.
- Les plafonds des sanitaires élémentaires de l'école de Saints ont été refaits et la porte d'entrée principale a été changée par une belle porte blanche en aluminium cet été.
- Des volets roulants ont été posés à la cantine de Beautheil ainsi que dans les classes de Mme Robic et Mme Mourait sur le côté Sud et des stores sur chacune de leur porte.
- Deux portails et un portillon en gris aluminium ont été posés aux vacances de la Toussaint sur l'école de Beautheil.
- Un nouveau logiciel de réservation de cantine (ARG Famille) a été adopté à la rentrée scolaire et nous avons changé de restauration collective (Elite restauration).

Et enfin, je félicite chaleureusement les agents municipaux qui ont œuvré une partie de l'été pour vous offrir une rentrée de qualité.

Je vous souhaite une très belle année scolaire, remplie de réussites et de découvertes.

Madame Agathe Maury
Adjointe au Maire chargée des Affaires scolaires



Le mot des enseignants

Ecole de Beautheil

L'équipe enseignante a changé cette année. Suite au départ de M. DIBOINE, nous accueillons une nouvelle enseignante, Mme SPITAEELS.

L'effectif de l'école de Beautheil est stable cette année. Nous accueillons 83 enfants, du CE1 au CM2, répartis dans 4 classes.

L'équipe est constituée de :

- M. CABANTOUS, directeur, classe de CM2.
Mme LEMAIRE assurera la classe chaque lundi, jour de décharge pour le directeur : 24 élèves.
- M^{me} ROBIC, classe de CE1/CE2, 22 élèves : 11 CE1 et 11 CE2
- Mme SPITAEELS, classe de CE2, 23 élèves.
Mme PACHOT assurera la classe chaque vendredi en complément de service de Mme SPITAEELS.
- M^{me} MOURAIT, classe de CM1 : 14 élèves

En cette rentrée, comme l'année précédente, nous devons respecter des normes sanitaires et de distanciation. Un plan de protocole sanitaire a été rédigé par l'équipe enseignante. Il prévoit une adaptation de l'enseignement suivant la gravité des conditions de circulation du virus. Le recours à l'enseignement à distance serait alors envisagé pour la classe entière ou pour les élèves confinés.

Nous remercions les parents d'avoir répondu rapidement à notre questionnaire sur les équipements numériques.

Nous les remercions également pour leur discipline et le port systématique du masque aux heures d'entrée et de sortie de l'école.

Les CE2 et les CM2 de l'école bénéficieront de 8 séances de natation au centre nautique de Coulommiers du 22 novembre au 3 décembre. La classe de CE1/CE2, quant à elle, bénéficiera également de 8 séances au printemps 2022. Cette année, les séances se dérouleront pendant deux semaines, à raison d'une par jour.

Les projets pour cette année sont en cours d'élaboration. Vous en serez avertis dès leur concrétisation. Nous aurons, comme chaque année, besoin de parents accompagnateurs, sans qui les sorties ne seraient pas possibles. Un pass sanitaire pourra être demandé aux accompagnateurs selon la nature des lieux visités.

Un dossier concernant les équipements numériques et rédigé conjointement par l'école et la municipalité, a été validé par l'éducation nationale. Il donne droit à des subventions qui permettront le renouvellement du matériel existant et l'acquisition de nouveaux ordinateurs.

Nous remercions la municipalité pour les subventions versées qui aident au fonctionnement de l'école et à l'entretien des locaux et pour le prêt de la salle communale sur les temps scolaires.

Nous tenons à remercier tous les parents qui nous aident tout au long de l'année scolaire. Sans eux, les animations et les sorties proposées aux enfants seraient bien moins nombreuses.

Si vous désirez vous investir dans la vie de l'école, dans des animations, n'hésitez pas à nous contacter, nous vous mettrons en rapport avec les représentants des parents d'élèves.

Nous vous rappelons que les enseignants peuvent vous recevoir : **il vous suffit de prendre rendez-vous par l'intermédiaire du cahier de correspondance ou par courriel.**

Nous vous souhaitons à tous bon courage pour cette nouvelle année scolaire.

Les enseignants de l'école de Beuthel.



L'Equipe pédagogique

Ecole de Saints



Les élèves ont repris le chemin de l'école Jeudi 2 septembre.

L'équipe pédagogique n'a pas changé mais Mme Borel (le jeudi classe de GS) et Mr Bourrenane (le vendredi classe de GS/ CP) ont rejoint l'équipe.

Effectifs de l'école de Saints : 124 élèves dont 86 en maternelle et 38 en élémentaire

- PS / MS : 12 + 18 = 30 élèves, classe de Mme Légalle, ATSEM M^{me} Rouchet
- PS/MS : 14 + 15 = 29 élèves, classe de M^{me} Villa, ATSEM Mme Boulanger
- GS : 24 élèves, classe de Mme Brouxel, ATSEM Mme Prieur
- GS/CP : 4 + 15 = 19 élèves, classe de M^{me} Vol, directrice, avec 1 h/jour de présence d'une Atsem
- CP/ CE1 : 23 élèves, classe de M^{me} Aziza

- Mme Chevremont, AESH (Accompagnant des Élèves en Situation d'Handicap) intervient dans l'école.
- Le jour de décharge de la directrice, Mme Vol, est le vendredi.

Année scolaire 2021-2022 :

Mardi 19 octobre dans le cadre de l'E.E.D.D (Education à l'Environnement et au Développement Durable) trois classes de l'école (GS, GS/CP et CP/CE1) ont participé à une action « Nettoyons la Nature » aux abords de l'école puis les enfants ont fait le tri des déchets récoltés.

Les rencontres sportives ont été encore suspendues pour l'année scolaire en raison de la crise sanitaire.

Les élèves des classes de GS/CP et CP/CE1 se rendront à la piscine en mai pour un cycle de 8 séances massées.

Un nouveau projet d'école sera élaboré cette année.

Nous remercions par avance tous les parents qui contribueront par leur disponibilité, leurs dons, leur intérêt, aux différentes actions et projets qui pourront se réaliser pendant l'année scolaire.

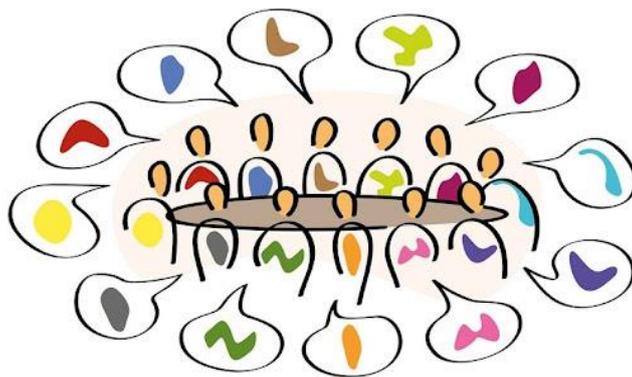
Merci à la commune pour les travaux, les aménagements réalisés pendant les vacances.

Bonne année scolaire à tous, petits élèves et familles.

Les enseignantes de l'école de Saints

Les parents d'élèves élus 2021-2022

Élus par les parents d'élèves chaque année dès le mois d'octobre, les représentants des parents d'élèves jouent un **rôle de relais et de médiateur entre les familles, les professeurs des écoles et la direction de l'établissement**. Ces "délégués" participent aux conseils d'école.



Liste des Parents d'élèves élus pour l'année scolaire 2021-2022 de l'école de Saints :

NOM	PRENOM
MICHAU	Agnès
JAQUET	Céline
MAUPAS	Cyrielle
CANDELISE	Lucia
RIEDLE	Sandra
SAVALLE-FERREIRA	Céline
SPETZ	Virginie
MARETTE	Charlotte
PINGUET	Virginie
DAHAN	Romain

Liste des Parents d'élèves élus pour l'année scolaire 2021-2022 de l'école de Beautheil :

NOM	PRENOM
DE FRACE	Delphine
RIVIERE	Ludovic
RIVIERE	Amandine



Horaires des Ecoles



Les portes des 2 écoles sont ouvertes **10 min avant** le début des cours.

1- Horaires de l'école de SAINTS :

Contact : 01.64.03.17.84

	Enseignement	Matin	Pause	Méridienne	Enseignement	Après midi
	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin
Lundi	8 h 40	11 h 50	11 h 55	13 h 10	13 h 15	16 h 25
Mardi	8 h 40	11 h 50	11 h 55	13 h 10	13 h 15	16 h 25
Mercredi						
Jeudi	8 h 40	11 h 50	11 h 55	13 h 10	13 h 15	16 h 25
Vendredi	8 h 40	11 h 50	11 h 55	13 h 10	13 h 15	16 h 25

2- Horaires de l'école de BEAUTHEIL :

Contact : 01.64.65.87.62

	Enseignement	Matin	Pause	Méridienne	Enseignement	Après midi
	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin
Lundi	9 H 05	12 H 05	12 H 10	13 H 25	13 H 30	16 H 40
Mardi	9 H 05	12 H 05	12 H 10	13 H 25	13 H 30	16 H 40
Mercredi						
Jeudi	9 H 05	12 H 05	12 H 10	13 H 25	13 H 30	16 H 40
Vendredi	9 H 05	12 H 05	12 H 10	13 H 25	13 H 30	16 H 40



Horaires du Transport Scolaire

DEPART DE SAINTS	Matin	Soir	DEPART DE BEAUTHEIL	Matin	Soir
Arrêt école de SAINTS	8 H 52	16 H 30	Arrêt école de BEAUTHEIL	8 H 39	16 H 45
Arrêt LA GARENNE	8 H 56	16 H 33	Arrêt LA GARENNE	8 H 44	16 H 48
Arrêt école de BEAUTHEIL	9 H 00	16 H 36	Arrêt ECOLE DE SAINTS	8 H 48	16 H 50

TITRE DE TRANSPORT :

Vous devez vous procurer la carte de car de votre enfant sur le site : www.seine-et-marne.fr. **Sans carte, votre enfant ne pourra accéder au car pour des raisons d'assurance.**

Dès réception, vous devez nous la transmettre directement en mairie de Beauthheil-Saints. Pour des raisons d'assurance, l'enfant n'ayant pas sa carte dès la rentrée scolaire, ne sera pas accepté dans le car.

RAPPEL :

Le transport est assuré par la Société DARCHE GROS de Coulommiers ; les cars transportent uniquement vos enfants scolarisés sur la commune de Beauthheil-Saints.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Darche Gros au : 01.64.03.14.15 ou par mail : darchegros.coulommiers@transdev.fr

Nous vous rappelons **que vous êtes responsables de vos enfants jusqu'à la montée dans le car.** La prise en charge par une ATSEM ne se fait qu'à la montée du car, pendant le trajet et à la descente du car.

Seuls les enfants de maternelle sont accompagnés et récupérés à la montée et à la descente du car par une personne majeure autorisée. Pour les autres enfants de primaire, ils sont sous la responsabilité des parents uniquement ; en cas de retard, nous ne garantissons pas leur garde.

Le transport est assuré tous les jours d'école sauf en cas d'intempéries, grèves ou cas de force majeure. En cas d'absence du car pour grève ou intempérie, un accueil est fait dans chaque école pour les enfants dans les écoles de leurs villages respectifs.

DISCIPLINE DANS LE CAR et aux abords des Arrêts :

En cas d'indiscipline, l'accompagnatrice peut faire un rappel oral des règles de sécurité, et intervient en cas de chahut important ou comportement dangereux des élèves.

Si le manque de discipline continue, elle le signalera au bureau de la mairie de Beauthheil-Saints qui fera remonter l'information au Département. C'est ce dernier qui engagera une sanction auprès de la famille. Le respect des règles de sécurité est une obligation, aussi nous comptons sur vous, parents, pour le rappeler régulièrement à vos enfants.

Pour plus de détails, se reporter au CODE DE BONNE CONDUITE sur le site : www.seine-et-marne.fr : cadre de vie et transport

Démarche, Inscription : Ecole

Les Pré-inscriptions scolaires en cours d'année pour les nouveaux arrivants et à compter du mois d'avril pour les enfants de petite section (nés en 2018 pour la rentrée de septembre 2021) se font en MAIRIE DE BEAUTHEIL- SAINTS (24 grande rue – Saints – 77120 BEAUTHEIL-SAINTS) aux heures d'ouvertures.

PIECES A FOURNIR :

- L'original du Livret de Famille
- Un justificatif de domicile (quittance de loyer, Edf, eau ou gaz)
- En cas de divorce, le jugement pour la garde des enfants.

Suite à la pré-inscription en Mairie, les parents prennent rendez- vous avec le directeur (trice) de l'école de Saints ou l'école de Beautheil en fonction de sa classe.

► Le passage à la classe supérieur se fait **automatiquement**, il n'y a pas besoin de réinscription.



1- Inscription à la cantine :

Une fiche d'inscription est proposée aux familles souhaitant bénéficier du service de restauration scolaire (à retirer en mairie ou à demander par mail). Pensez à bien noter **vos** adresse e-mail, c'est elle qui permettra votre connexion au site de réservation des repas.

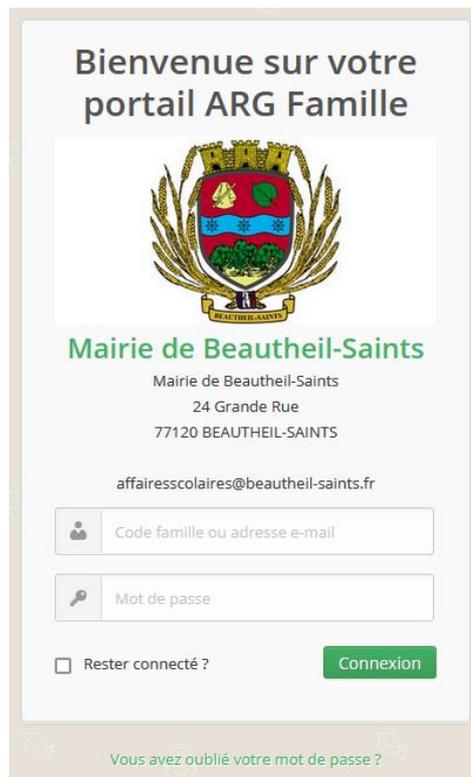
2- Règlement Intérieur de la cantine :

Le règlement intérieur est remis au moment de l'inscription cantine. Merci de le lire attentivement.

3- Réservation

Les réservations à la restauration scolaire se font en ligne (24h/24 et 7jr/7), sur internet à partir d'un portail famille qui permettra également aux parents de payer les repas de leur(s) enfant(s) sur le lien suivant :

<https://beautheil-saints.argfamille.fr/app/login.php>



Bienvenue sur votre
portail ARG Famille



Mairie de Beautheil-Saints
Mairie de Beautheil-Saints
24 Grande Rue
77120 BEAUTHEIL-SAINTS

affairescolaires@beautheil-saints.fr

Rester connecté ?

[Vous avez oublié votre mot de passe ?](#)

Au moment de la réservation, la famille indique obligatoirement les jours pour lesquels elle souhaite que son enfant déjeune au restaurant scolaire. Cette information permet de définir le profil de réservation de l'enfant, et répond aux objectifs suivants :

- Connaître précisément le nombre de repas à servir
- Éviter le gaspillage de repas confectionnés non consommés.

Il sera possible de réserver à la semaine, au mois ou à l'année. Le paiement étant effectué obligatoirement au moment de la réservation.

L'accès au portail Famille **sera bloqué le jeudi matin à 10h pour la commande de repas de la semaine suivante**, de manière à anticiper au mieux les présences de la cantine.

4- Paiement :

Le paiement des repas est effectué au moment de la réservation :

- **Sur Internet** : paiement en ligne par carte bancaire via le portail famille grâce au dispositif TIPI.
- **Au bureau cantine de la mairie** aux horaires de permanences prévus : par chèque bancaire ou en espèces (avec l'appoint)

5- Restauration collective :

La restauration collective est assurée par un prestataire : **le groupe ELITE RESTAURATION** de Joigny (Yonne).

Vous pouvez visualiser les Menus de vos enfants sur le site de la commune.





ALBUM PHOTO équipe de Saints

De gauche à droite :

Ghislaine DEVILLIERS, Florence JACQUES

et Patricia DUCHATEL



De gauche à droite :

Mme LEGALLE, Mme BROUXEL, Mme VOL,
Mme VILLA, Mme AZIZA, Mr BOURRANANE

De gauche à droite :

Etelle ROUCHET, Catherine BOULANGER et
Chantal PRIEUR





ALBUM PHOTO équipe de Beautheil



De gauche à droite :

Mme SPITAEELS, Mme CHUARD, Mme PACHOT, Mme ROBIC, Mr CABANTOUS, Mme MOURAIT, et l'équipe de cantine / périscolaire



De haut en bas :

Lydia MULLER, Laura LEMEY,
Julie LECLERCQ et Janique
VESAIGNE

Guillaume LECLERCQ et Adeline
MERLIN

Services Péri-scolaire et Accueil de loisirs

Le péri-scolaire de Beautheil et l'accueil de loisirs de Saints sont gérés par une association de bénévoles : **l'Association Familles Rurales de Beautheil**. Afin que vos enfants soient bien entourés, l'association emploie **7 salariés** toute l'année.

1- Service Péri-scolaire à Beautheil :

Il est ouvert **exclusivement pendant les périodes scolaires** : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h00 à 9 h00, le matin avant l'école et de 16h45 à 19h00, le soir après l'école.

Il accueille les enfants de 3 à 11 ans révolus scolarisés sur la commune de Beautheil - Saints.

Contact Péri-scolaire :

Directrice Péri-scolaire : Nadège
DELAPORTE

Mail : periscobeautheil@gmail.com

Tél. 01.64.65.87.59 ou 06.80.31.63.08



Bâtiment du péri-scolaire

Service Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) à Saints :

Il est ouvert **exclusivement pendant les vacances scolaires** (Toussaint, Février, Avril et Juillet) et **les mercredis en période scolaire**.

Il accueille tous les enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire de la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers.

Horaires d'ouvertures :

- **Les Mercredis** : de 7 h 00 à 19 h 00 avec cantine et goûter inclus.
- **Les Petites Vacances scolaires** (Toussaint : 10 jours, Noël : Fermé, Février 10 jours, Printemps : 5 jours) : de 7h00 à 19 h 00 avec repas et goûter inclus.
- **Les grandes vacances scolaires, en juillet uniquement** : de 7 h 00 à 19 h 00 avec repas et goûter inclus.

La capacité de l'accueil de loisirs étant limité à 39 enfants, il est important d'anticiper l'inscription de vos/votre enfant(s).

Contact Accueil de loisirs :

Directrice : Nadège DELAPORTE

Mail : periscobeautheil@gmail.com

Tél. 01.64.75.41.64 ou 06.80.31.63.08

*Bâtiment de l'Accueil de
Loisirs*



**Association
de Beautheil**

Renseignement de l'Association :

Site : <http://www.famillesrurales.org/beautheil/>

Mail : famillesrurales.beautheil@yahoo.fr

1 La France est une **République indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la **séparation des religions et de l'État**. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

••• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE •••

3 La laïcité garantit la **liberté de conscience** à tous. **Chacun est libre de croire ou de ne pas croire**. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la **liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous** dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. **Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression** qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à **une culture commune et partagée**.

8 La laïcité permet l'exercice de la **liberté d'expression** des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique le **rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations**, garantit l'**égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 Il appartient à tous les personnels de **transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité**, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 Les personnels ont un **devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

••• L'ÉCOLE EST LAÏQUE •••

12 Les enseignements sont **laïques**. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique**. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit**.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, **les élèves contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.



ministère
éducation
nationale



Belle année scolaire à tous !